



Appel à projets « Prothèses en RDC »

Table des matières

Description de l'appel à projets	2
1.1. Tableau résumant les points clés de l'appel à projets	2
1.2. Contexte	3
1.3. Objectif et scopes thématiques	3
1.4. Soutien financier	4
1.5. Jury	4
Instructions aux candidats	5
2.1. Introduction	5
2.2. Processus de sélection	5
2.3. Éligibilité des candidats	6
2.4. Localisation des projets	6
2.5. Evaluation des projets	6
2.7. Calendrier	7
Dossier de candidature	8

1.1. Tableau résumant les points clés de l'appel à projets

Organisation en charge de cet appel	Fondation Roi Baudouin (FRB) – Bruxelles, Belgique
Thème de l'appel	Améliorer l'accès à des prothèses de qualité et aux soins liés en RDC Pour les membres inférieurs et supérieurs: 1. Fabrication de prothèse de qualité ; 2. Placement de prothèses pour les personnes ayant perdu un membre ou n'en ayant pas ; 3. Revalidation suite au placement de la prothèse ; 4. Soutien aux unités spécifiques dédiées aux prothèses (ex. équipement spécifique, ...) ; 5. Programmes de formation ; 6. Amélioration de la filière « prothèses » grâce à la mise en place de solutions innovantes et/ou digitales.
Organisations concernées	Associations, fondations, NGOs, centres de santé (publics ou privés), hôpitaux publics en autonomie de gestion, hôpitaux privés, entreprises à finalité sociale, universités, centres de formation privés. Les partenariats sont encouragés, au sein desquels - le partenaire leader doit être de droit congolais et être enregistré en droit congolais depuis au moins deux ans et actif dans le domaine des prothèses ou un domaine connexe ; - au moins un des partenaires doit être actif dans le domaine des prothèses depuis au minimum 2 ans.
Provinces concernées	Kinshasa, Tshopo, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika, Haut-Lomami, Lualaba, Haut-Katanga, Kongo Central
Date de publication de l'appel à projets	7 juillet 2025
Date limite de dépôt des candidatures	15 septembre 2025
Budget total de l'appel	Le budget total de l'appel est de 180.000€
Montants des soutiens	De 20.000 € à 80.000 € par projet soutenu
Part de cofinancement obligatoire	Minimum 10% du budget sollicité
Taille du projet	Le soutien de la FRB ne doit pas représenter plus de 25% du budget total du projet
Accès au formulaire de candidature	https://kbs-frb.be/fr/node/53194

1.2. Contexte

Environ 13 millions de personnes vivent avec un handicap en RDC, représentant plus de 15% de la population¹. Bien qu'il ne s'agisse que d'estimations, il est considéré que plus de 30% de ces personnes vivant avec un handicap souffrent d'un handicap moteur.

Selon l'OMS, les conflits armés dans certaines régions de la République Démocratique du Congo sont une des causes majeures d'amputations. Les mines anti-personnelles, vestiges des conflits passés, continuent de causer des blessures graves ainsi que les maladies et les accidents de la route.

Les prothèses permettent d'améliorer la qualité de vie, l'inclusion sociale et les opportunités économiques des personnes souffrant de ce type de handicap en RDC.

La Fondation Roi Baudouin (FRB) est une fondation d'utilité publique indépendante et pluraliste, qui agit pour améliorer la société depuis presque 50 ans. Basée à Bruxelles, elle a pour mission de contribuer à une société meilleure en Belgique et dans le monde. Elle est engagée pour l'intérêt général en RDC depuis plus de 15 ans.

Depuis peu, un de ses axes d'engagement cible l'aide aux personnes ayant perdu un membre (main, bras, jambes, pieds,) par naissance ou amputation.

Cet appel à projets est financé par les contributions de la Fondation Roi Baudouin et de différents fonds philanthropiques qu'elle gère.

1.3. Objectif et scopes thématiques

Le présent appel à projets a pour but de sélectionner entre 3 et 7 projets dans huit provinces de la RDC. **Ces projets ciblent** au moins un des objectifs suivants :

1. Optimisation des processus de fabrication en RDC de prothèses de qualité et accessibles au plus grand nombre ;
2. Placement de prothèses pour les personnes ayant perdu un membre (bras, mains, jambes, pieds ou n'en ayant pas ;

Il s'agit de l'achat et le placement de prothèses en tant que tel.

Une attention particulière sera donnée aux projets ciblant les personnes ayant perdu un membre suite à un conflit armé (mine anti-personnelle, blessure de guerre, ...)

3. Revalidation suite au placement de la prothèse

Il s'agit de financer le coût des soins de revalidation, du matériel et équipement, de la formation des familles, ...

4. Soutien aux unités spécifiques dédiées aux prothèses ;

Il s'agit ici d'achat de matériel ou d'équipement pour les unités en charge du placement de prothèses ou d'équipements ;

5. Programmes de formation ;

Il s'agit de la mise en place de formations pour les professionnels actifs dans le secteur, formation des personnes qui ont reçus une prothèse pour les métiers liés à la revalidation, ...;

6. Amélioration de la filière « prothèses » grâce la mise en place de solutions innovantes et/ou digitales.

Lors de la sélection finale, une **attention particulière** sera accordée aux projets qui intègrent l'un ou l'autre des éléments suivants :

- Les projets qui ciblent les personnes ayant perdu un membre en raison de conflits armés ;
- Les partenariats entre différents types d'acteurs (entreprises, associations, institut scientifiques, pouvoirs locaux, etc) ;
- Le caractère innovant de l'approche et/ou l'utilisation d'outils numériques ;
- L'intégration des personnes avec prothèse dans la filière revalidation (ex. une personne ayant reçu une prothèse et qui peut ensuite être formée pour travailler dans le secteur) ;
- Les projets visant la pérennité/rentabilité progressive du projet (évaluation, auto-financement, collaborations, etc.) ;
- Les projets ciblant les personnes les plus démunies.

1.4. Soutien financier

Le soutien financier peut s'étaler sur une période de 6 à 24 mois.

La Fondation Roi Baudouin accordera un financement entre 20.000 € et 80.000 € par projet.

Les soutiens seront versés en une ou deux tranches en fonction des besoins et de la mise en œuvre du projet. La seconde tranche sera versée sur base d'un rapport d'évaluation intermédiaire approuvé par la Fondation Roi Baudouin.

1.5. Jury

La sélection des dossiers de candidature est confiée à un jury indépendant et diversifié, mis en place par la Fondation Roi Baudouin. Les membres sont sollicités pour leur expertise, leurs qualités professionnelles et éthiques. Ils ne sont pas mandatés par une structure, institution ou association, et s'engagent bénévolement.

De par leur implication dans les matières traitées par cet appel à projets, ils ont pour mission de sélectionner les meilleurs projets selon des critères définis.

2.1. Introduction

1. Soumission des candidatures

Le candidat est invité à remplir le dossier de candidature en ligne sur le site de la Fondation Roi Baudouin avant le 15 septembre 2025 à 23h59 (heure de Kinshasa).

Toute soumission en dehors du délai ne pourra pas être prise en compte.

2. Clarification au sujet de l'appel

Toutes questions ou demandes à propos de l'appel peuvent être adressées à Nathalie Brisbois brisbois.n@mandate.kbs-frb.be ou Ilya Akman (Mr) akman.i@kbs-frb.be

3. Clarification au sujet des projets candidats

La Fondation Roi Baudouin se réserve le droit de contacter les candidats pour toute question ou demande sur les projets.

4. Visite du lieu du projet

Le candidat doit, sur demande de la Fondation Roi Baudouin, pouvoir faire visiter le lieu du projet.

5. Devise

La devise utilisée pour la présentation du budget est en euro (EUR). Le versement du soutien aux projets sélectionnés se fera en euro.

6. Langue

Le dossier de candidature doit être rédigé en français. Les communications avec la FRB peuvent se faire en français, en anglais ou en néerlandais.

7. Coûts liés à la soumission du projet

Tous les coûts liés à la candidature sont à la charge des candidats quel que soit le résultat de l'appel à projets.

2.2. Processus de sélection

1. Vérification de l'éligibilité des candidats et des projets par la FRB
2. Évaluation détaillée des projets présélectionnés et classement par un jury
3. Validation des projets à financer par les comités de gestion actifs au sein de la FRB

2.3. Éligibilité des candidats

L'appel est destiné aux :

- Organisations : associations, ASBL, ONG, fondations, ...
- Entreprises à finalité sociale : selon son statut, son cadre formel (charte, etc.) ou ses pratiques, l'entreprise sociale vise à la fois un profit économique et un impact positif dans les communautés
- Centres de santé privés ou publics et hôpitaux privés ou publics. Si le centre ou l'hôpital, il est important qu'il ait une autonomie de gestion.
- Centres de formation privés ou universités.
- Les associations de fait ne sont pas éligibles.

Remplissant les conditions suivantes :

- Acteur enregistré de droit congolais depuis au moins deux ans
- Ayant au moins 2 ans d'activité réelle dans le domaine des prothèses (ou dans un domaine connexe)
- En cas de partenariat entre acteurs de plusieurs pays :
 - o le partenaire leader (signataire de la convention de soutien avec la FRB et gestionnaire financier du financement) devra :
 - être « de droit congolais » et
 - exister depuis au moins deux ans
 - o au moins un des partenaires doit être actif dans le domaine des prothèses depuis au minimum 2 ans.

Les administrations publiques ne sont pas éligibles à cet appel.

Une préférence sera accordée aux projets portés par des partenariats qui réunissent les acteurs-clés pour la réussite du projet.

Un effort propre/apport de 10 % au moins du montant du projet sera financé par l'organisation. Le cofinancement peut provenir de l'organisation ou du groupement d'organisations lui-même, d'autres bailleurs et/ou de la mobilisation de ressources locales. Il peut être sous forme financière ou en nature (mise à disposition de matériel, apport de matériaux, etc.).

Le montant demandé ne représentera pas plus de 25% du montant du projet total.

2.4. Localisation des projets

Se dérouler dans les provinces de Kinshasa, Tshopo, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Tanganyika, Haut-Lomami, Lualaba, Haut-Katanga et Kongo Central.

2.5. Evaluation des projets

Les membres du jury étudieront individuellement les documents du dossier de chaque candidature présélectionnée et compléteront une grille de cotations en ligne sur le site de la FRB.

Ensuite ils se réuniront pour discuter des projets et établir un classement des meilleurs projets à soutenir.

Les notes seront attribuées en tenant compte des critères d'évaluation suivants :

- L'impact du projet en termes de santé publique et de bien-être pour les personnes ayant perdu un membre
- La qualité du projet
- La qualité de l'équipe ou des intervenants
- La maîtrise technique
- La solidité financière du candidat
- Le business plan
- L'expérience du candidat dans le secteur. Une préférence sera accordée aux projets portés par des partenariats qui réunissent les acteurs-clés pour la réussite du projet.
- Le changement potentiel au niveau de la filière, du contexte national
- Les projets comprenant l'un ou l'autre des éléments repris au point 1.3. (attention particulière) seront mis en avant.

2.7. Calendrier

- 7 juillet 2025 : lancement de l'appel à projets.
- 15 septembre 2025 à 23h59 (heure de Kinshasa) : date limite d'envoi des dossiers de candidatures.
- Octobre : sélection des projets.
- Novembre 2025 : annonce des projets sélectionnés.
- Décembre 2025 : signature des conventions et premiers décaissements pour la mise en place des projets.

Introduction du dossier de candidature

Les dossiers de candidatures doivent être complétés via le lien online suivant <https://kbs-frb.be/fr/node/53194> avant le 15 septembre 2025 à 23h59 (heure de Kinshasa).

Les documents suivants doivent être annexés aux dossiers de candidature :

- Présentation générale du projet
- Preuve d'enregistrement de l'organisme congolais leader – image numérique du document
- Organigramme de l'organisme – image numérique du document
- Budget détaillé du projet
- Chronogramme/calendrier de mise en œuvre du projet
- Statuts
- Bilans et comptes de résultats de l'organisme 2024 (ou 2023 s'ils ne sont pas disponibles)
- Preuve d'activités antérieures en lien avec le projet - image numérique du document
- Apport d'au moins 10 % du montant demandé. Le cofinancement peut provenir de l'organisation ou du groupement d'organisations lui-même, d'autres bailleurs et/ou de la mobilisation de ressources locales. Il peut être sous forme financière ou en nature (mise à disposition de matériel, apport de matériaux, etc.)
- Quelques photos ou vidéo de la situation actuelle de l'organisation ou de son activité

ⁱ Fenaphaco – fédération nationale des associations de personnes vivant avec un handicap - Le Monde Afrique, 23/11/2020